



APPEL D'OFFRES 2013-040
Cueillette et transport des matières résiduelles

La Ville d'Estérel demande des soumissions pour la cueillette et le transport des matières résiduelles et ce, pour la période comprise entre le 1^{er} janvier 2014 et le 31 décembre 2015. Différentes options seront présentées et chacune d'entre elles devra être complétée par le soumissionnaire, à défaut de quoi la soumission sera automatiquement rejetée.

Les documents de soumission de même que tout document additionnel qui y est lié ne peuvent être obtenus que par le biais du système électronique d'appel d'offres à www.seao.ca à compter du **14 novembre 2013**. Les documents peuvent être obtenus moyennant un coût déterminé par le Seao.

Toute soumission devra être accompagnée d'une garantie de soumission sous la forme d'un chèque visé à l'ordre de la « Ville d'Estérel » ou d'un cautionnement de soumission valide pour une période de quatre-vingt-dix (90) jours, représentant au moins 10 % du montant total le plus élevé parmi les options proposées dans la soumission, incluant les taxes, ainsi que d'une lettre d'intention quant à l'émission d'un cautionnement d'exécution pour une valeur de cent pourcent (100 %) du montant total le plus élevé parmi les options proposées dans la soumission, incluant les taxes.

Seuls les cautionnements émis par des compagnies d'assurances au sens de la Loi sur les assurances (L.R.Q., c. A-32) et reconnues par l'Autorité des marchés financiers du Québec seront acceptés au terme des documents d'appel d'offres.

De plus, le présent appel d'offres est assujéti à l'Accord de libéralisation des marchés publics du Québec et de l'Ontario, de l'Accord de libéralisation des marchés publics du Québec et du Nouveau-Brunswick (2008) et de l'article 502.4 de l'accord sur le commerce intérieur.

Les soumissions doivent être reçues au bureau de la Ville d'Estérel, situé à l'adresse mentionnée ci-dessous, dans une enveloppe cachetée portant la mention « Appel d'offres 2013-040 – Cueillette et transport des matières résiduelles » et ce, avant le 3 décembre 2013 à 16 h 00 pour être publiquement ouvertes au même endroit, le même jour à 16 h 01.

Ville d'Estérel
115, chemin Dupuis
Estérel (Québec) J0T 1E0

La Ville d'Estérel ne s'engage à accepter ni la plus basse, ni aucune des soumissions reçues et ne sera en aucune façon responsable de quelque dommage, perte ou préjudice de quelque nature que ce soit pouvant survenir au soumissionnaire. La Ville d'Estérel n'est pas tenue de motiver sa décision.

Donné à Estérel, ce 13^e jour du mois de novembre 2013.

Luc Lafontaine, B.A.A., g.m.a.
Greffier